

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

22 juillet 2022

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2022 - (N° 17)

Commission	
Gouvernement	

**RETIRÉ AVANT DISCUSSION****SOUS-AMENDEMENT**

N ° 1019

présenté par

Mme Pires Beaune, M. Aviragnet, M. Baptiste, Mme Battistel, M. Bouloux, M. Philippe Brun, M. Califer, M. David, M. Delaporte, M. Delautrette, M. Echaniz, M. Olivier Faure, M. Garot, M. Guedj, M. Hajjar, Mme Jourdan, Mme Karamanli, Mme Keloua Hachi, M. Leseul, M. Naillet, M. Bertrand Petit, Mme Pic, M. Potier, Mme Rabault, Mme Rouaux, Mme Santiago, M. Saulignac, Mme Thomin, Mme Untermaier, M. Vallaud, M. Vicot et les membres du groupe Socialistes et apparentés (membre de l'intergroupe Nupes)

à l'amendement n° 920 (Rect) de M. Jean-René Cazeneuve

-----

**APRÈS L'ARTICLE 4**

I. – À l'alinéa 1, substituer au taux :

« 30 % »,

le taux :

« 20 % ».

II. – La perte de recettes pour l'État est compensée à due concurrence par la création d'une taxe additionnelle à l'accise sur les tabacs prévue au chapitre IV du titre I<sup>er</sup> du livre III du code des impositions sur les biens et services.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent sous-amendement des députés Socialistes et apparentés vise à réduire de 30 % à 20 % le taux de diminution de l'épargne brute retenu comme condition d'éligibilité à la compensation prévue par l'amendement. En effet, alors que celui-ci limite déjà et nous partageons cette position,

l'éligibilité aux collectivités en difficulté au regard du ratio d'épargne brute, ce taux d'évolution aurait pour effet de réduire excessivement le champ d'éligibilité au dispositif.

En effet, une collectivité en difficulté peut tout à fait connaître une amélioration ou ne serait-ce qu'une stagnation de son taux d'épargne brute par rapport à 2021 du fait d'autres faits de gestion tout en ne disposant pas des capacités à absorber de telles charges supplémentaires alors que la moitié de l'exercice 2022 est déjà exécuté. En outre, les collectivités les plus en difficulté sont souvent celles dont les dépenses de personnel sont élevées au regard de leur strate, elles sont donc d'autant plus sensibles à ces variations.